

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du **Conseil d'établissement** de l'école primaire des Explorateurs (205, rue Désiré-Juneau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier), tenue le **6 octobre 2022**, à 18 h, à laquelle ont participé :

Les représentants des parents :

- M^{mes} Andrée-Anne Dubois, Geneviève Gauthier-Ferland, Marlène Plamondon ainsi que M. Éric Foster et M. Éric Pelletier

Les représentantes des enseignants :

- M^{mes} Sarah Boulianne, Rebekka Menge et Roxanne Rinfret-Bernier

Les représentantes du personnel de soutien :

- M^{mes} Cathie Paquet et Marie-Ève Tardif

Autres présences :

- M^{mes} Sarah-Maude Deschênes et Annie Dussault en tant que parents substitués n'ayant pas le droit de vote lors de la rencontre
- M^{me} Nathalie Laprade (membre de la communauté) et M. Martin Savard (directeur) sont également présents.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Martin Savard déclare la séance officiellement ouverte à 18 h et souhaite la bienvenue aux gens présents. Chaque membre se présente rapidement par la suite.

2. Adoption de l'ordre du jour

CÉ-2022-2023-01

Il est proposé par M. Éric Pelletier que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 2 juin 2022

CÉ-2022-2023-02

Il est proposé par M. Éric Foster que le procès-verbal soit adopté avec les modifications mineures mentionnées.

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Suivi au procès-verbal

M. Martin Savard fait les suivis du procès-verbal de la réunion du jeudi 2 juin 2022.

5. Droit de parole au public

Personne ne s'est présenté à la rencontre.

6. Élection au poste de président(e)

M. Martin Savard explique de quelle façon se dérouleront les élections aux postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier du conseil d'établissement.

Durant la période de mise en candidature, M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland se propose au poste de présidente du CÉ pour la prochaine année scolaire. Elle est élue.

7. Élection au poste de vice-président(e)

Durant la période de mise en candidature, M. Éric Foster se propose au poste de vice-président du CÉ pour la prochaine année scolaire. Il est élu.

8. Élection au poste de secrétaire

Durant la période de mise en candidature, M^{me} Sarah Boulianne se propose au poste de secrétaire du CÉ pour la prochaine année scolaire. Elle est élue.

9. Élection au poste de trésorier / trésorière

Durant la période de mise en candidature, M. Éric Pelletier se propose au poste de trésorier du CÉ pour la prochaine année scolaire. Il est élu.

CÉ-2022-2023-03

M^{me} Andrée-Anne Dubois propose que les 4 personnes nommées ci-haut soient élues aux postes de présidente, de vice-président, de secrétaire et de trésorier du CÉ pour l'année scolaire 2022-2023.

Proposition adoptée à l'unanimité

10. Établissement du calendrier des rencontres

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland dépose le calendrier des réunions du CÉ pour l'année scolaire 2022-2023.

CÉ-2022-2023-04

M^{me} Roxanne Rinfret-Bernier propose l'adoption du calendrier des réunions tel que déposé.

Proposition adoptée à majorité

CÉ-2022-2023-05

M^{me} Marlène Plamondon propose que les rencontres aient lieu les jeudis à 18 h 15.

Proposition rejetée à majorité

CÉ-2022-2023-06

M. Éric Pelletier propose que les rencontres aient lieu les mercredis à 18 h 15.

Proposition rejetée à majorité

11. Établissement des règles de régie interne

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland fait le survol du document *Règles de régie interne*. Elle met l'accent sur les points suivants :

- Le quorum est respecté si la majorité des membres sont présents et que la moitié des membres parents sont présents.
- Un vote secret peut être demandé, et ce, par n'importe quel membre du CÉ.
- La présidente peut utiliser sa voix prépondérante dans un cas où il y aurait égalité des voix.

CÉ-2022-2023-07

M. Éric Foster propose que le document *Règles de régie interne* soit adopté tel que déposé en retirant le point 10.11. qui concerne les rencontres en virtuel. Une révision pourra être faite si les fiches du gouvernement autorisent ce point.

Proposition adoptée à l'unanimité

12. Sorties éducatives

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland parcourt le document des sorties éducatives déposé par la direction. Elle s'assure avec les membres que les projets d'activités et/ou de sorties respectent les critères votés par les membres du conseil en novembre 2021.

CÉ-2022-2023-08

Il est proposé par M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland que le projet de sorties éducatives soit accepté tel que déposé, sauf pour la classe de 5^e/6^e année qui devra modifier son projet afin d'ajouter une deuxième sortie plein air.

Proposition adoptée à l'unanimité

13. Responsable des levées de fonds (O.P.P.)

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne que depuis l'année dernière, les membres du CÉ ont délégué le mandat des levées de fonds à l'organisation de participation de parents.

CÉ-2022-2023-09

Il est proposé par M^{me} Marlène Plamondon que le mandat des levées de fonds demeure la responsabilité des membres de l'O.P.P. et qu'un suivi des démarches des membres de cette organisation soit fait lors des séances du conseil d'établissement. Elle propose aussi que les deux campagnes de financement faites en 2021-2022 soient reconduites pour 2022-2023 ; c'est-à-dire la vente de bûches Michaud ainsi que le Course-o-thon.

Proposition adoptée à l'unanimité

14. Nouvelles tarifications lors des journées pédagogiques

M. Martin Savard mentionne qu'une nouvelle orientation gouvernementale suggère de facturer la somme de 15,30 \$ lors des journées pédagogiques à compter de 2022-2023.

CÉ-2022-2023-10

M. Éric Pelletier propose de facturer la somme de 15,30 \$ au lieu de 14,45 \$ lors des journées pédagogiques.

Proposition adoptée à l'unanimité

M. Martin Savard présente aussi les différentes tarifications selon la fréquentation des élèves au service de garde. Il explique que les élèves qui fréquentent le service de garde 2 périodes (le matin et le soir) sont facturés à 8,95 \$ par jour. Quant à eux, les élèves qui fréquentent le service de garde 2 périodes (le matin et le midi) sont facturés à 7 \$ par jour.

CÉ-2022-2023-11

M. Éric Pelletier propose de facturer la somme de 8,95 \$ à tous les élèves qui fréquentent le service de garde 2 périodes par jour, peu importe les moments de la journée.

Proposition adoptée à l'unanimité

Enfin, M. Martin Savard précise que les parents qui viennent chercher leur (s) enfant (s) après 17 h 45 sont actuellement facturés 1 \$ par minute de retard. Le coût réel engendré par ces retardataires dépasse largement ce montant. Il faut donc prévoir une modification à cette facturation.

CÉ-2022-2023-12

M. Éric Pelletier propose de facturer la somme de 18 \$ par tranche complète ou partielle de 15 minutes aux parents retardataires.

Proposition adoptée à l'unanimité

15. « À l'école on bouge ! »

M. Martin Savard présente le projet en titre. Ce projet consiste à faire bouger les enfants un minimum de 60 minutes par jour. Le ministère verse à l'école 10 000 \$ pour mettre en place le projet cette année. Un comité sera formé afin d'aider à sa réalisation. Des activités seront montées afin que les élèves puissent bouger dans les classes, tant au service de garde que durant les heures de cours. Une reddition de compte sera faite à la fin de l'année afin d'informer les membres du CÉ de ce qui aura été mis en place.

CÉ-2022-2023-13

M^{me} Andrée-Anne Dubois propose que le conseil d'établissement appuie le projet « À l'école on bouge ! » et s'engage à le faire perdurer.

Proposition adoptée à l'unanimité

16. Formation des membres du conseil d'établissement

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne aux nouveaux membres que des capsules de formation sont disponibles sur le site du gouvernement et qu'ils doivent les visionner. Elles permettent de comprendre le fonctionnement d'un conseil d'établissement.

17. Dénonciation d'intérêt des membres

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland explique que tout membre qui aurait des intérêts personnels qui pourraient le mettre en conflit par rapport à son rôle au sein du CÉ doit lui remettre le formulaire prévu à cet effet.

18. Budget de fonctionnement du CÉ

M. Martin Savard mentionne que le budget de départ du conseil d'établissement provient du centre de services scolaire et qu'il est établi en fonction du nombre de membres votants. Pour l'année 2022-2023, le budget est fixé à 855 \$. Il y a un surplus de 520,96 \$ de l'année 2021-2022. Le budget total pour l'année en cours est donc de 1375,96 \$. Il termine en mentionnant aussi que le responsable de la trésorerie tiendra un registre des dépenses tout au cours de l'année.

19. Informations de la direction

a) Intervention de groupe en orientation – IGO (3^e cycle) :

M. Martin Savard distribue un dépliant qui renferme certaines informations concernant l'intervention de groupe en orientation (IGO) qui se vit auprès des élèves du 3^e cycle. Chaque titulaire de 5^e et de 6^e année doit animer un minimum de 5 heures en orientation auprès de ses élèves annuellement. Les conseillers en orientation du centre de services scolaire animent normalement certaines de ces heures auprès des enfants et les heures restantes pour atteindre le minimum demandé seront animées par les enseignantes qui pourront alors se servir des banques d'activités suggérées par ces derniers.

b) Clientèle 2022-2023 :

Suite au dénombrement scolaire tenu le 30 septembre dernier, le détail des élèves inscrits est de :

Degrés	Nombre d'élèves
Maternelle 4ans	17
Maternelle 5ans	74
1 ^{re} année	73
2 ^e année	75
3 ^e année	81
4 ^e année	60
5 ^e année	85
6 ^e année	59
Total :	524

En comptant les codes EHDAA de certains élèves, l'école compte 529 élèves reconnus par le MEES pour un total de 24 classes.

c) Implication des parents dans les différents comités :

L'école pourra encore compter sur l'implication de nombreux parents. Les différents comités de parents regroupent :

Organisation de participation des parents	17 parents
Bibliothèque	13 parents
Conseil d'établissement	9 parents

d) Inscriptions aux activités parascolaires - session automne 2022 :

Encore cette année, différentes activités parascolaires peuvent être vécues par les élèves selon leur niveau. Voici les activités offertes pour l'automne 2022 :

Maternelle : Multisports offert par Objectif forme (20 élèves inscrits)

1^{re} année : Soccer offert par Objectif forme (20 élèves inscrits)

2^e année à 6^e année : Équitation (32 élèves inscrits répartis dans 2 groupes)

3^e année à 6^e année : Vélo de montagne (28 élèves inscrits)

Étant donné l'augmentation des coûts de transport, il est impossible de former davantage de groupes de vélo de montagne et d'équitation. Plusieurs inscriptions ont même été refusées dû à cette situation.

e) Suivi concernant la 3^e phase du parc-école :

L'argent qui sera amassé durant l'année à venir servira à construire le parcours d'hébertisme près du boisé derrière l'école. Cette phase clôturera l'aménagement du parc-école.

f) Éclairs de génie :

Il s'agit d'un projet offert depuis l'an dernier aux élèves de 5^e et 6^e année qui se démarquent tant du côté des résultats scolaires que du comportement. Ce projet permet de récompenser « l'élite » qui est souvent oubliée dans le milieu scolaire. Différentes activités seront vécues à chaque mois sous divers thèmes. Des compétitions amicales du style *Génies en herbe* seront animées pour mettre à l'épreuve leurs multiples connaissances. Les élèves s'affronteront au moyen de plusieurs jeux afin de déterminer l'équipe championne en fin d'année.

g) Mesure « Aide à la classe »

Ce nouveau projet pilote consiste à fournir de l'aide aux enseignants dans leur classe. Cette nouvelle mesure, qui se déroulera sur 2 ans, octroie à l'école des Explorateurs deux subventions de 104 000 \$. Des éducatrices du service de garde iront accomplir différentes tâches dans les classes dans le but de décharger les enseignants pour un total de 98 heures par semaine pour l'ensemble de l'école.

20. Parole aux représentantes du service de garde

M^{me} Marie-Ève Tardif mentionne que le nouveau passage piétonnier donne accès à la cour à plusieurs étrangers. Elle demande si une affiche ou un poteau peuvent être mis en place afin d'empêcher la circulation et d'assurer la sécurité des élèves.

La sortie prévue à la Cité agricole lors de la pédagogie du lundi 3 octobre, pour les élèves de maternelle, a dû être déplacée à L'arc-en-ciel du Paradis.

21. Parole au membre de la communauté

M^{me} Nathalie Laprade mentionne qu'étant donné la saga des autobus en début d'année scolaire il est désormais important de préciser que dans les années futures, le transport en autobus ne sera pas assuré vers les écoles secondaires pour les élèves qui ne sont pas du bassin de ces écoles. Elle rappelle qu'à Sainte-Catherine, les écoles de bassin sont Saint-Denys-Garneau en secondaire 1 et 2 ainsi que la Camaradière dès le secondaire 3.

M^{me} Nathalie Laprade précise que la phase 2 du Boisé Natura commencera sa construction au printemps 2023.

22. Parole au représentant du comité de parents

M. Éric Foster assistera aux rencontres du comité de parents. Lors de la 1^{re} rencontre, les représentants aux différents postes ont été élus.

23. Parole au responsable de la trésorerie

M. Éric Pelletier mentionne que les dépenses pour la soirée de reconnaissance aux bénévoles 2021-2022 ont été portées au compte. Le solde initial était de 1 349,32 \$. Le coût de la soirée incluant les repas et le matériel nécessaire ont été de 828,36 \$. Cela porte donc le solde du compte à 520,96 \$. Il faut ajouter à ce montant 855 \$ pour l'année 2022-2023 pour un solde actuel de 1375,96 \$.

24. Levée de l'assemblée

CÉ-2022-2023-14

Il est proposé par M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland que la rencontre soit levée à 21 h 10.

Proposition adoptée à l'unanimité



Martin Savard
Directeur



Geneviève Gauthier-Ferland
Présidente